



# CAMPAGNE DE MOBILITÉ **CPIP 2025**

## FLASH-INFO

Au vu des informations fournies par la DAP, **FO Justice CPIP** tenait à vous informer que la campagne de mobilité 2025 pour les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation sera lancée après la tenue du Comité Social d'Administration de l'Administration Pénitentiaire (CSA-AP) du 20 mars, soit « à priori le 24 mars ». La DAP nous a assuré qu'elle maintenait l'objectif d'une publication des résultats au plus tard fin mai 2025, permettant ainsi une prise de poste au 1er septembre. Ce calendrier laisserait donc un délai de trois mois entre les résultats et la prise de fonction des collègues mutés.

### **Environ 90 postes ouverts à la mobilité cette année**

Le nombre de postes proposés cette année est donc inférieur à celui des précédentes campagnes. Cette baisse s'expliquerait par plusieurs facteurs selon la DAP :

- Fin du plan de renforcement des SPIP 2018-2022 ;
- Manque de ressources disponibles, notamment en raison de l'absence de création d'emplois dédiés au Projet de Loi de Finances (PLF).

Pour **FO Justice CPIP**, la position très contestable de la sous-direction des RH de la DAP aggrave la situation et explique également le nombre si peu élevé de postes ouverts à la mobilité cette année. Ainsi, nous déplorons la décision unilatérale de la DAP d'avoir attribué une trentaine de CDI à des ANT dans des SPIP, y compris dans des DISP attractives (ex : la Réunion). Cette gestion des ressources humaines a donc bien aggravé la pénurie de postes pour les CPIP titulaires, et nous tenons donc la DAP pour responsable de cette situation !

S'agissant du PLF 2025, la DAP ne semble même pas s'être battue non plus auprès de la Chancellerie en vue de moyens humains supplémentaires dans les SPIP. Il est sans doute plus aisé pour notre Administration de fournir des données chiffrées douteuses sur l'action des SPIP, minimisant ainsi le nombre de suivis par CPIP en vue de rapports biaisés émanant du Sénat ou de la Cour des Comptes plus récemment ; plutôt que de se démenier pour obtenir les budgets nécessaires pour atteindre les effectifs de référence et permettre à nos collègues de remplir pleinement leurs missions.

**FO JUSTICE CPIP** – le 6 mars 2025

